



Demande d'exonération de l'impôt sur les divertissements pour les élèves, étudiants, scouts et jeunesses campagnardes

au sens de l'article premier, chiffre IX, lettre F, point 2.4 de l'arrêté d'imposition de la Commune de Lausanne

La présente demande doit être retournée **lors du dépôt de la demande d'autorisation pour manifestation**. Si elle ne peut être déposée avec celle-ci, elle doit l'être dans un délai de trois mois à compter de la date de la manifestation pour laquelle l'exonération est demandée. Il est recommandé, vu le nombre de manifestations qui ont lieu à Lausanne chaque année, de déposer sa demande au moins un mois à l'avance au service de l'économie, office des autorisations commerciales et des manifestations, rue du Port-Franc 18, case postale 5354, 1001 Lausanne, tél. 021 315 20 20, conomie@lausanne.ch, www.lausanne.ch/eco

Forme juridique

Association au sens des articles 60 et suivants CCS Autre

Nom de l'association

Siège de l'association Année de création

Nom de la personne responsable Prénom

Adresse

Tél.

Activités de l'association

Quel est le but de l'association ?
.....
.....

Quelles sont les conditions requises pour devenir membre ?

Quelles sont les activités pratiquées par les membres de l'association ?
.....
.....

A quelle fréquence ?

Où ?

Manifestation concernée par la demande d'exonération

Nom de la manifestation

Date(s)

Quel est le but de la manifestation ?

Lieu (salle, établissement, adresse, etc.)

L'établissement est-il entièrement réservé pour l'événement ?

Prix d'entrée

Les finances d'entrées perçues lors de la soirée sont-elles entièrement reversées à votre association ?

Quelle est la participation des membres de l'association en ce qui concerne l'organisation de la manifestation ?

.....
.....

Quels sont le thème et les activités prévus lors de cet événement ? Cas échéant joindre le programme de la soirée

.....
.....
.....

Un artiste, groupes, associations, troupes etc. sont-ils invités ? Si oui, qui ?

.....
.....
.....

Le (la) soussigné(e) atteste de l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date Signature

Dans le cas où les statuts de l'association ne sont pas en notre possession, ils devront être joints en annexe.

Dans le cas où la présente demande concerne plusieurs dates, nous vous prions de bien vouloir joindre un document qui récapitule les détails de chaque événement (thème, activités, etc.).

DECISION DU SERVICE DE L'ECONOMIE	
Exonération	<input type="checkbox"/> accordée selon : point 2.4 (Arrêté d'imposition 2021-2024) <input type="checkbox"/> refusée
Motifs
Date	Visas (2 personnes)